



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-12-2025 /

Dossier complet le : 01-12-2025 /

N° d'enregistrement : 009637/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de reamenagement de la Place de la Concorde

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VILLE DE PARIS

Raison sociale

COLLECTIVITE TERRITORIALE

N° SIRET

21750001600019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

WOUTS

Prénom(s)

Francois

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en le reamenagement des espaces publics de la place de la Concorde au travers de plusieurs interventions : - Le retablissement des fosses-jardins larges de vingt metres et vegetalises sur tout le perimetre de la place et le verdissement des parterres interieurs s'inscrivant dans les dispositions historiques de la place de la Concorde et restituant sa geometrie avant l'appropriation de presque tout l'espace au seul profit de l'automobile au debut du XXeme siecle. - Le reequilibrage des usages au profit des mobilites actives et d'une promenade retissant les liens entre les jardins existants.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont etablis dans la deliberation adoptee en Conseil de Paris en fevrier 2024 VALORISER LE PATRIMOINE DE LA CONCORDE : valoriser l'ensemble patrimonial et favoriser son appropriation par le grand public. VEGETALISER LA PLACE : un projet equilibre qui integre une vegetalisation de la place, permettant de lutter contre l'ilot de chaleur urbain et d'ameliorer l'integration au corridor ecologique APAISER, hierarchiser les flux : mettre en place une large pietonnisation de la place et d'un principe de hierarchisation des flux, favorables aux modes actifs (pietons & cycles) et aux transports en commun. RETROUVER LA VOCATION DE PROMENADE : favoriser les nombreuses deambulations de cette place et d'ameliorer le confort de celle-ci en faveur des parisiens et des visiteurs PRESERVER ET ENCADRER CE LIEU DE RASSEMBLEMENT : conserver l'accueil de grands rassemblements populaires et festifs, ephemerres, tout en encadrant et harmonisant les implantations de ces evenements INFORMER ET ASSOCIER : continuer d'associer la population et les grands acteurs sur le projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés par phase successive afin de planifier au mieux l'ordonnancement du chantier dans le temps et l'espace. - Depose et decapage des revêtements existants (reemployés sur site, stockés pour leur réemploi dans d'autres projets de Ville de Paris via un transport par voie fluviale ou gérés dans les filières de traitement adaptées) et mise en œuvre de nouveaux revêtements. - Plantation dans les fosses de végétation dans les trois strates végétales (arboree, arbustive et herbacée) et notamment plus d'une vingtaine d'arbres. - Apaisement du nivellement et des obstacles physiques par des terrassements superficiels et restitution des fosses historiques sur des profondeurs limitées permettant une gestion vertueuse des eaux pluviales - Restauration du mobilier, de 6 guérites (2 ont déjà été restaurées) et des balustres (recrées sur les parties disparues en pourtour des fosses-jardins) - Reconfiguration des accès au parking souterrain et des carrefours

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A terme, les usages des espaces publics seront pacifiés et facilités. Les parterres intérieurs verdifiés et les cheminements piétons seront adaptés à une fréquentation intense et à l'organisation de rassemblement. Les fosses-jardins seront inaccessibles au public et leur éclairage nocturne réduit pour préserver leur intérêt écologique. Des assises, des fontaines à boire et une nouvelle offre de sanitaires publics aux abords de la place permettront d'améliorer les conditions d'accueil des promeneurs et touristes. L'approche bioclimatique du projet intégrant la perméabilité des sols, l'albedo des revêtements, la végétalisation et la présence de l'eau permettra des conditions de confort thermique optimisées et adaptées au changement climatique. La gestion des eaux pluviales privilégiera l'infiltration en surface pour une meilleure résilience de la végétation (approvisionnement des fosses-jardins et parterres végétalisés), une meilleure gestion des événements pluvieux intense, un meilleur confort thermique et une baisse des consommations d'eau du site. La végétalisation du site par la plantation d'espèces des trois strates végétales choisies pour leur adaptation au milieu urbain et au changement climatique renforceront la biodiversité et mettront en valeur le patrimoine dans le respect des perspectives historiques. La gestion des terres issues de la restitution des fosses-jardins et de la modification des accès parking privilégiera le réemploi in-situ ou en cas d'excédent, le stockage pour réemploi dans d'autres projets de la Ville de Paris.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de travaux sur Monument Historique classé / Permis d'aménager / Déclaration loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du perimetre operationnel	(91 335, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Projet couvert par le PLU bioclimatique de Paris en zones UG (voies publique ou privée) et UV (zone urbaine verte - dont une partie en Espace Boisé Classe).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du perimetre du projet sont la ZNIEFF de type I "Vieux boisements et ilots de vieillissement du bois de Boulogne" (ref. 110020422) situee a 3,5 km a l'ouest du site ; et la ZNIEFF de type II du "Bois de Boulogne" (ref. 110001696) situee a environ 3,6 km a l'ouest du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est localise en region Ile-de-France, dans le bassin parisien.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrete de protection de biotope le plus proche est le "Glacis du fort de Noisy-le-Sec" (ref. FR3800418) situe a 9,7 km du secteur du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet se localise en region Ile-de-France qui n'est pas concernee par des territoires littoraux.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel regional le plus proche du projet est celui de "l'Oise-Pays de France" (ref. FR8000043) situe a environ 19,5 km du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le secteur est concerné par le Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore (PAES) établi par la Ville de Paris et fixant des objectifs sur la période 2021 - 2026. Le PAES constitue le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) relatif aux grandes infrastructures routières dont la ville de Paris est gestionnaire. Il s'articule avec le PPBE d'agglomération élaboré par la Métropole du
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le périmètre du projet est classé au titre des Monuments Historiques, et ce à travers la Place de la Concorde. Il est également couvert par 53 périmètres de protection de Monuments Historiques. Le projet est en très grande partie inclus dans le périmètre du bien UNESCO, "Paris Rives de Seine".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La campagne de sondages réalisée conclut à l'absence de zone humide concernant le critère pédologique. L'étude sera finalisée fin 2025 avec les données floristiques qui tendent à confirmer ce constat.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le périmètre du projet est couvert par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de la Seine
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI est approuvé depuis le 19 avril 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La base de données CASIAS recense 3 sites localisés à proximité immédiate du projet (moins de 500 m autour du site). Aucun de ces établissements n'est présent à l'intérieur du périmètre du projet. De plus, les sols au droit du site du projet étant majoritairement imperméables le risque de pollution des sols est fortement limité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est situé au droit de la nappe de l'Albien Neocomien classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) (décret 2003-869 du 11 septembre 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	À l'intérieur du périmètre du projet aucun point de captage d'alimentation en eau potable n'a été recensé, il n'y en a pas à l'intérieur de Paris.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Au titre du code de l'environnement, le projet se situe dans son intégralité au sein du périmètre de protection de site inscrit "Ensemble urbain à Paris".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les sites de Saint-Denis, le plus proche étant situé à 7,5 km du périmètre.
D'un site classé ?	☒	☐	Au titre du code de l'environnement, le projet comprend une partie du site classé des jardins des Champs Elysees (arrêté du 19 novembre 1910).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de drainage ou de modification prévisible des nappes souterraines. En effet, les sous-sols de la Place de la Concorde étant fortement contraints, en raison de la présence de nombreux réseaux, la profondeur des aménagements qui seront réalisés sera limitée et n'atteindra pas les masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La gestion des matériaux privilégiera le réemploi in-situ ou en cas d'excédent, le transport par voie fluviale et le stockage pour réemploi dans d'autres projets de la Ville de Paris et la gestion dans les filières de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La gestion des matériaux privilégiera le réemploi in-situ ou en cas d'excédent, le transport par voie fluviale et le stockage pour réemploi dans d'autres projets de la Ville de Paris et la gestion dans les filières de traitement adaptées.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La gestion des terres issues de la restitution des fosses-jardins privilégiera le réemploi in-situ ou en cas d'excédent, le stockage pour réemploi dans d'autres projets de la Ville de Paris et la gestion dans les filières de traitement adaptées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet prévoit d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur la Place de la Concorde par le développement de surfaces végétalisées favorisant l'infiltration des eaux pluviales, et réduisant ainsi les rejets au réseau d'assainissement. En matière d'eau potable, le projet mettra en place des systèmes de fontaines à boire et de brumisation. Néanmoins, sans augmentation du nombre
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Actuellement, la biodiversité est faiblement présente sur le site du projet ; la végétalisation de la Place de la Concorde, par le développement de parterres engazonnés, le rétablissement des fosses plantes, et le renforcement de la trame arborée permettra de recréer une continuité écologique avec les jardins des Champs-Élysées et des Tuileries situés aux abords
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas au droit ou à proximité d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site du projet se compose actuellement en grande partie de surfaces minérales ; la réalisation du projet ne pourra par conséquent pas entraîner la consommation d'ENAF ou d'espaces maritimes. Par ailleurs, la partie du site du projet inclus dans les jardins des Champs-Élysées fera l'objet d'une densification de sa trame arborée et d'une végétalisation des pieds d'arbres existants. De
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Une partie du périmètre de projet est concernée par la servitude (SUP1) liée à une canalisation de gaz située au sud de la place (en limite du cours la Reine). Une analyse de compatibilité sera menée auprès de GRTGaz. Aucune ICPE n'est recensée sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par le risque d'inondation. Le développement de surfaces perméables permettra de limiter de façon importante les rejets d'eau dans la Seine par les déversoirs d'orage en cas de fortes pluies (via la mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la source: infiltration au sein des surfaces végétalisées et stockage dans les fosses.)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ayant vocation à réaménager un espace public, il n'engendrera pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le périmètre du projet permettra de réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air et aux nuisances sonores, en raison de la diminution de la circulation routière sur la Place de la Concorde

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Un reequilibrage au profit des mobilités douces et des transports en commun permettra de sécuriser les usagers et de favoriser leur pratique. Le projet vise ainsi à réduire les déplacements automobiles.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera générateur de bruit en phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	A terme, l'ambiance sonore sera largement améliorée sur la place en raison de la diminution du trafic après réalisation du projet, mais risque d'être dégradée, de façon diffuse, au droit des axes de report.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le site de projet engendrera des vibrations dans sa phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	La réalisation du projet prévoit de réduire le trafic sur la Place de la Concorde, la circulation routière étant génératrice de vibrations, cela permettra de réduire faiblement les vibrations générées sur le site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Situé en milieu urbain dense, le projet comporte comme actuellement de l'éclairage public ; néanmoins, afin d'intégrer la Place de la Concorde dans la trame noire de Paris, l'éclairage apporté sera doux (entre 2400 et 2700K).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La réalisation du projet prévoit de réduire le nombre de points lumineux tout en offrant une meilleure visibilité pour les usagers. Ce nouvel éclairage veillera à préserver la trame noire (éclairage LED, température de couleur).
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	A terme, la qualité de l'air sera largement améliorée sur la place en raison de la diminution du trafic après réalisation du projet, mais risque d'être dégradée, de façon diffuse, au droit des axes de report.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les travaux engendreront les effluents classiques liés au chantier : eaux usées de la base vie, eaux de lavage des engins. Pendant la phase exploitation, les effluents seront limités aux rejets d'eaux usées issues des sanitaires mis en place vers le réseau d'assainissement. De plus, de nouveaux points de rejets seront connectés au réseau d'assainissement, au niveau de quatre nouveaux points d'adduction en correspondance avec le Réseau de la Garenne.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet en phase chantier engendrera des déchets par les terrassements réalisés (modification du nivellement pour améliorer la gestion des eaux pluviales, réalisation de fosses plantées, création de parterres engazonnés, etc.). En fonction de leur nature, les déchets seront évacués vers les filières adaptées. La réalisation des travaux veillera à favoriser une logique de sobriété et de durabilité avec le recyclage des matériaux extraits du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet a pour vocation de préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Il a dans ce cadre fait l'objet d'un cadrage rapproché : programme structure autour de préconisations d'une commission d'experts notamment sur les enjeux patrimoniaux, programme valide en CNPA à l'unanimité, et jury de sélection composé des membres de la même commission diagnostic archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'usage du site est rééquilibré, passant d'un site majoritairement dédié à l'automobile à un aménagement en faveur des mobilités actives, mais aussi à la promenade dans des zones végétalisées propices à la déambulation et la contemplation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les incidences négatives potentielles du projet de reaménagement de la Place de la Concorde sont les suivantes (et seront détaillées dans la notice environnementale en annexe 8) : - Trafic (incidence négative faible) : Selon les études déjà réalisées sur la place il est possible d'anticiper que les évolutions de trafic qui seront générées resteront acceptables sans créer de congestion significative. Les reports de trafic resteront limités, sur des axes suffisamment capacitaires, générant peu ou pas de congestion et une très faible augmentation des temps de parcours. Des simulations de trafic sont d'ores et déjà lancées afin d'alimenter les échanges avec les services de la Préfecture de Police, compétents en matière de circulation. Le trafic fera par ailleurs l'objet d'un suivi continu par des comptages permanents. - Qualité de l'air (incidence négative faible) : La réalisation du projet de reaménagement de la Place de la Concorde participe à la diminution du trafic sur la place, permettant de réduire drastiquement à la source les émissions de polluants atmosphériques, ce qui est très positif pour les nombreux piétons traversant la place. Cet effet très positif sur la place est contrebalancé par l'effet plus diffus du report de trafic estimé, sur des axes potentiellement plus habités. La Ville de Paris s'est engagée à réaliser une évaluation Air/Bruit sur la place, comme cela est désormais le cas sur les projets d'aménagements importants. - Cadre acoustique (incidence négative faible) : La réalisation du projet de reaménagement de la Place de la Concorde participe à la diminution du trafic au droit du projet, ce qui permet de réduire à la source les contributions à un environnement sonore dégradé, et d'améliorer largement le cadre acoustique de la place. Cet effet très positif sur la place est contrebalancé par l'effet du report de trafic sur un périmètre assez large et des axes

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de reamenagement de la Place de la Concorde aura un impact positif sur l'environnement. La vegetalisation importante du site par le retablissement des fosses plantes historiques, et le developpement de parterres engazonnes, mais aussi le renforcement de la trame arboree, permettra d'ameliorer la richesse ecologique du lieu, d'offrir un ilot de fraicheur et un lieu de biodiversite en plein coeur de Paris. Le projet a egalement pour ambition de preserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager du site. Par ailleurs, le trafic routier sera reduit sur la place et les eventuels reports de trafic feront l'objet d'amenagements adaptes en accompagnement du projet ; les mobilites actives seront davantage developpees avec + 25% de surfaces pietonnes et la creation d'itineraires cyclables. Ainsi, au regard de ces benefices, le

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MARTIN-BASSI

Prénom Frederique

Qualité du signataire Ingenieure Ville de Paris

À PARIS

Fait le 28-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)